



Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CRCM LACO REGION ENTREPRISES POITOU 12 T AVENUE DE LANAJA 86360 CHASSENEUIL DU POITOU

déclare et atteste avoir reçu la somme de 5 000 €.

Monsieur Jacky BARRIER et Monsieur Alexandre MARSOIN, gérants de la société A.M DIS, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 5 RUE DU TEMPS PERDU 86440 MIGNE AUXANCES, déclarent sous leur seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	A. MARSOIN
Nombre de parts	4745
Montant versé	4 745 €
2e associé	BARGE
Nombre de parts	255
Montant versé	255 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 28 avril 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Lu et approuvé

JST06

